

[Text]

Mr. Hicks: I have a very, very brief question. I did want to talk about AWACS, forward-based fighter planes, the cost of AWACS and the length of runways necessary to land them, but I will not.

• 1500

You alluded to the five-year renewal. When you sat and pondered over that, did you consider the possibility of signing an open-ended renewal, but conditional upon mandatory review every three years, and of course retaining the termination clause that exists in it now?

Prof. Buteux: I put in that little bit about the five-year renewal, basically because in reading a point of some concern to some people. As I recall the existing agreement, there is a one-year review in it. I am not quite sure about that. Five years I just chose because, one, I do not think you would want to limit it to one year, you would have to go over all this again, and things are not going to change that much in one year.

Fifteen years, which is what the Senate committee suggests, strikes me as being a bit long. Okay, you have the opportunities for review all along the way, but as you know, it is much more politically difficult to back away from something you have committed yourself to than have a fixed point at which you say, okay, we have agreed that at this point it will be reviewed.

So I am rather in favour of saying that this is going to be the time limit, with all the standard safeguards that these agreements have, and five years struck me as being a reasonable period of time. At the end of five years you have a much clearer idea of changes that might be of significance. At present, I cannot see any developments that are, within that five-year period, going to change decisively the assumptions on which Canada would renew. Five years seemed to me a reasonable period of time, without adding on extra complications of a one-year renewal or a one-year review and all the rest of it.

Mr. Hicks: So you did not really consider the open-ended idea; and if you did, you excluded it because of the political ramifications of having to terminate perhaps at some time.

Prof. Buteux: Yes.

Mr. Hicks: I think it would be more expected, of course, in an open-ended agreement than it would in a 15-year agreement.

That is fine. Thank you.

The Chairman: Mr. Guilbault.

M. Guilbault (Drummond): Vous soulevez plusieurs questions dans votre document, mais vous les laissez souvent en plan. Vous ne faites que les effleurer, ou vous ne terminez pas votre pensée. A la page 6, vous dites ceci:

[Translation]

M. Hicks: Ma question est très, très brève. Je voulais parler des AWACS, des chasseurs des bases avancées, du coût des AWACS et de la longueur des pistes nécessaires à leur atterrissage, mais je ne le ferai pas.

Vous avez fait allusion au renouvellement tous les cinq ans. Lorsque vous vous êtes arrêté et avez réfléchi à la question, avez-vous songé à la possibilité de signer un renouvellement sans limites fixes, sous réserve d'un examen obligatoire tous les trois ans en conservant évidemment la clause de résiliation actuellement prévue?

M. Buteux: Si j'ai fait cette petite remarque sur le renouvellement tous les cinq ans, c'est surtout parce qu'en faisant des lectures en préparation de cet exposé, il m'a semblé que ce point préoccupait certaines personnes. Si je me rappelle bien de l'accord qui existe, il prévoit un examen d'un an. Je n'en suis pas sûr. J'ai choisi cinq ans parce que, d'abord, je ne pense pas que vous voudriez le limiter à un an, il vous faudrait alors le revoir au complet et les choses ne vont pas changer tellement en un an.

Quinze ans, comme le Comité sénatorial le suggère, m'apparaît un peu long. D'accord, cela vous donne la possibilité de le revoir au complet en cours de route mais comme vous le savez, il est beaucoup plus difficile au plan politique de vous soustraire à un engagement que d'avoir un délai fixe vous permettant de dire c'est d'accord, nous avons convenu qu'à cette étape il ferait l'objet d'un examen.

Alors je suis plutôt tenté de dire que ce sera la durée maximale avec toutes les garanties courantes que comportent ces accords et cinq ans m'a semblé une période de temps raisonnable. Au bout de cinq ans, vous avez une idée beaucoup plus précise des changements qui pourraient être importants. A l'heure actuelle, je ne vois aucun fait nouveau qui soit, au cours de cette période de cinq ans, susceptible de changer radicalement les hypothèses à partir desquelles le Canada renouvelerait. Cinq ans m'a semblé une période de temps raisonnable qui n'ajoute pas les complications supplémentaires se rattachant au renouvellement d'un an ou à l'examen d'un an et tout ce que cela comporte.

M. Hicks: Ainsi, vous n'avez pas vraiment envisagé l'idée d'un renouvellement sans limites fixes; et si vous l'avez fait, vous l'avez exclu compte tenu des conséquences politiques que pourrait avoir une résiliation.

M. Buteux: Oui.

M. Hicks: Je pense évidemment qu'on s'y attendrait davantage dans le cas d'un accord sans limites fixes que dans celui d'un accord de quinze ans.

C'est très bien. Merci.

Le président: Monsieur Guilbault.

Mr. Guilbault (Drummond): You raise several questions in your brief but they are often left unanswered. You touch on topics but we don't know what you actually mean. On page 6, you say as follows: